

Conditions générales Schlüsseldienst Häfliger AG

4. septembre 2017

1. Général

Les conditions générales (CG) du service de serrurerie Schlüsseldienst Häfliger AG (SH) sont valables pour tous les contrats conclus entre le client et SH pour les prestations fournies, comme par exemple les ouvertures de portes, les montages de serrures, etc. Les CG font partie intégrante de chaque contrat individuel entre le client et SH. Le client accepte les termes et conditions de ces CG dans leur intégralité. Toutes modifications ou arrangements différant de ces CG nécessitent une attestation écrite de Schlüsseldienst Häfliger AG.

2. Prix

Le prix définitif imposé est déterminé sur place par le monteur de SH. La facture émise par le monteur est décisive. Le prix est déterminé notamment en fonction de la grille tarifaire ci-dessous et, par cas individuel, par des frais de travail et/ou de matériel supplémentaire(s).

Sauf convention contraire écrite, les prix suivants s'appliquent (tous les prix sont hors TVA) :

Description de la prestation	Prix	Remarque
Forfait travail et ouverture de porte	CHF 199.00	Les premières 60 minutes de travail pour l'ouverture de porte, le montage, resp. Les travaux de réparations, etc. sont inclus dans le forfait de travail
Temps de travail supplémentaire	CHF 40.00	Par ¼ d'heure entamé
Disposition et préparation du travail	CHF 40.00	Disposition et préparations pour l'exécution du travail
Forfait de trajet et de déplacement	CHF 80.00	Cette position est indépendante de la distance entre le monteur SH et le client et donc toujours la même
Suivi de commande / montage du cylindre	CHF 99.00	Montage du cylindre de remplacement commandé, etc.
Paiement sur facture	CHF 20.00	Frais administratifs
Location d'un cylindre de sécurité	CHF 50.00	La durée de location convenue sur place avec le monteur

Un **dépôt** est convenu pour le cylindre de location et ses clés. Ce dépôt est remboursé au client lorsque le cylindre et les clés sont retournés en parfait état et **dans un maximum de 30 jours**. Pour chaque clé manquante la somme de CHF 20.- sera retenue sur le dépôt. Dans le cas où le cylindre est cassé, abîmé, perdu, etc., le montant total du dépôt n'est pas remboursé.

Pour le travail de nuit, du dimanche et des jours fériés, une surtaxe sur le forfait de travail et d'ouverture de porte ainsi que sur le temps de travail supplémentaire est facturée :

Lundi au vendredi de 17h00 à 22h00 / samedi de 08h00 à 16h00 :	50%
Lundi au vendredi de 22h00 à 07h00 / de samedi 16h00 jusqu'à lundi 07h00 :	100%
Dimanche et jours fériés :	100%

Les coûts de matériel sont facturés au client séparément. Les prix définitifs pour le remplacement d'un cylindre original ou d'une autre pièce doivent d'abord être clarifiés auprès du fournisseur. Le monteur ne peut donner aucune information définitive sur place à ce sujet.

3. Conclusion du contrat et annulation

L'appel du client est considéré comme une demande d'établissement d'offre à Schlüsseldienst Häfliger AG. SH n'a pas l'obligation d'accepter la demande. Pour un établissement d'offre, SH envoie un monteur au lieu indiqué par le client. L'envoi, respectivement l'établissement d'offre, est soumis à charge. Le client conclut le contrat avec le monteur envoyé par SH.

Si le client annule la commande avant l'arrivée du monteur sur place, il devra malgré tout payer le forfait de trajet et de déplacement ainsi que le forfait de disposition et de préparations d'un montant total de CHF 120.-. Une facture à payer dans les 5 jours sera émise au client.

Si le client annule la commande après l'arrivée du monteur sur place, ce dernier devra s'acquitter du forfait de trajet et de déplacement, du forfait de disposition et de préparations de CHF 120.- et du forfait de travail et d'ouverture de porte de CHF 199.-, ainsi que des surtaxes appliquées selon l'art. 2.

4. Mode et conditions de paiement / reconnaissance de dette

La facture émise par le monteur SH est exigible immédiatement et doit être payée par le client sur place en espèces ou par carte de crédit. Un paiement sur facture est possible seulement dans certains cas exceptionnels et doit être réglé dans les 5 jours suivants la prestation. SH se réserve le droit de monter le matériel uniquement contre un acompte, en espèces ou par carte de crédit, pour le travail et le matériel à installer.

Si le client ne paie pas tout de suite, il accepte sans réserve une reconnaissance de dette envers SH, selon l'art. 82 LP et il accepte de régler le montant dû pour la prestation fournie selon la facture émise pour le travail effectué, le matériel utilisé, etc., selon l'art. 2, TVA incluse à SH et ce, en renonçant à toutes oppositions et objections.

Si une facture doit être envoyée au client, des frais administratifs de CHF 20.00 seront ajoutés au montant total dû. Lors d'un retard de paiement, SH facture des frais de rappel de CHF 30.00 par rappel ainsi que d'autres frais de recouvrement. SH se réserve le droit de céder les créances à un service de recouvrement de créances.

5. Réserve de propriété

Le matériel livré et installé par SH, comme par exemple les cylindres, les barilletts, etc. restent la propriété de SH jusqu'au paiement intégral. Le client est tenu de protéger et d'entretenir la propriété de SH avec toutes les mesures nécessaires et à ses frais.

6. Identification et autorisation

Le client doit se légitimer avant la prestation de service à l'aide d'un document officiel (carte d'identité, permis de conduire, passeport, etc.) auprès du monteur de SH. En cas de doute, SH se permet d'appeler la police locale afin de déterminer l'autorisation d'accès. Le client confirme avoir le droit de pénétrer dans les locaux (droit d'accès ou de passage) et de pouvoir faire ouvrir la porte par SH sur l'ordre de son autorité. Il confirme également être conscient du risque nécessaire de destruction du cylindre de la porte, du mécanisme de verrouillage, etc., effectué par le monteur de SH. Le client donne son consentement pour toutes les destructions causées dans le cadre de l'exécution des prestations de SH.

7. Responsabilité et garantie

SH est seulement responsable des dommages causés par un acte intentionnel ou une négligence grossière et seulement dans la mesure où son agissement a manifestement contribué au dommage. En outre, toutes demandes de responsabilité et d'indemnisation sont exclues, en particulier concernant les dommages indirects et consécutifs. La responsabilité pour les dommages causés par SH et ses auxiliaires afin de remplir leurs obligations contractuelles est explicitement exclue. SH décline toute responsabilité pour les dommages causés par toute manipulation ou utilisation involontaire, mauvaise ou excessive engendrée par le client, des tiers ou d'autres services de serrurerie. Dans ces cas, le client perd tout droit de garantie. En cas d'apparition de défauts indubitablement causés par SH, SH fournit la garantie, à sa discrétion, par une réparation gratuite ou une rectification. D'autres droits de garantie du client, en particulier de résiliation de contrat ou de réduction de prix, sont expressément exclus. SH décline toute responsabilité pour le matériel posé et n'accorde pour cela aucune garantie.

8. Protection des données

Les données personnelles et les détails de l'ordre sont traités confidentiellement par SH et sont collectées, traitées et utilisées uniquement pour remplir les obligations découlant du contrat. Ces données sont utilisées à des fins nécessaires, par ex. pour la facturation, le recouvrement, etc. Le client accepte de transmettre ses données à des tiers pour réaliser les objectifs opérationnels nécessaires.

9. Législation applicable et juridiction

Le contrat est régi exclusivement par le droit substantiel suisse. L'application de la Convention des Nations-Unies sur les Contrats de Vente International de Marchandises (CVIM) est exclue. La compétence juridique pour tous les litiges est le siège de SH, Lucerne. SH est cependant libre de poursuivre le client à son lieu de résidence, respectivement à son domicile. La version allemande du présent contrat disponible sur www.schluesseldienst-haefliger.ch est la version originale qui prévaut en cas de différences entre celle-ci et une version traduite dans une autre langue.

10. Clause de sauvegarde

Si une ou plusieurs dispositions des CG devaient être nulles ou inapplicables, une exécution dans la mesure maximum possible et la plus proche sera appliquée. Les autres dispositions des CG ne sont pas concernées et restent valables.